

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur le Maire Jérôme DURAND.

Etaient présents :

BOVAERE Hugues, CHAMOIS Alain, CHARRON Michel, DURAND Jérôme, LECLERC Michel, POUIT Stéphane, RENAUD Jean-Claude, SIMONEAU Réjane

Était absent : BERNARD Nathalie, donne pouvoir à POUIT Stéphane
JEANJEAN Vanessa, donne pouvoir à DURAND Jérôme
DUPUIS Alain

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 11 PRESENTS : 8 VOTANTS : 10

Secrétaire de séance : Michel LECLERC

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 juin est validé par l'ensemble des conseillers présents à cette séance.

- D202424 – Demande de subvention au Département sur les amendes de Police pour des travaux de sécurité routière

Le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Départemental, au titre du programme 2024 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), pour les travaux indiqués ci-dessous :

- Installation de trois radars pédagogiques,
- Installation de nouveaux panneaux (4 panneaux « Cédez-le-passage » dont 1 lumineux, 4 panneaux « interdiction de stationner », 3 panneaux différents sous les interdictions de stationner, 1 panneau « virage à droite » lumineux, 1 panneau pour indication du dos d'âne, 1 panneau pour prévenir du dos d'âne, 1 panneau pour ne pas dépasser les 30km/h, 1 panneau « priorité à droite »)
- Installation d'un coussin berlinois

Coût total HT des travaux : 18 085.96 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes :

- Décide de solliciter une subvention du Conseil départemental, au titre du programme 2024 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), pour les travaux indiqués ci-dessous :

- Installation de trois radars pédagogiques,
- Installation de nouveaux panneaux (4 panneaux « Cédez-le-passage » dont 1 lumineux, 4 panneaux « interdiction de stationner », 3 panneaux différents sous les interdictions de stationner, 1 panneau « virage à droite » lumineux, 1 panneau pour indication du dos d'âne, 1 panneau pour prévenir du dos d'âne, 1 panneau pour ne pas dépasser les 30km/h, 1 panneau « priorité à droite »)
- Installation d'un coussin berlinois

Coût total HT des travaux : 18 085.96 euros

- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

Le projet sur l'interdiction de stationner sur le chemin Notre-Dame de la Pitié sera étudié de nouveau avant travaux.

- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

- Informations Diverses

Affaissement des récents caniveaux chemin de la Mare à Jean

Le Maire informe le Conseil qu'un trou est en formation entre le chemin de la Mare à Jean et le caniveau refait cette année par la CCPH. Cet affaissement est la conséquence du stationnement des camions devant le nouveau lotissement. Il se charge d'en informer la CCPH, afin de faire fonctionner la garantie décennale.

Affaissement d'une trappe d'eau pluviale chemin de la Mare à Jean

Un habitant a signalé au Maire qu'une trappe d'eau pluviale du lotissement « La Péreuse » est affaissée suite au passage régulier des camions accédant aux travaux du nouveau lotissement.

Le Maire, après constatation par des photos, enverra un courrier au syndicat des copropriétaires, afin de régler ce problème.

Sentes rurales

Le géomètre mandaté par la mairie a établi un plan de division selon le souhait d'acquisition des personnes présentes lors de la réunion publique.

A ce jour, seule la sente rurale chemin de la Mare à Jean peut être cédée dans son intégralité.

La sente rurale n° 15, quant à elle, pose problème : un propriétaire en indivision dont la succession est en cours, l'autre propriétaire décédé ne laissant aucun héritier.

Ainsi, en l'état actuel du dossier, la cession de la sente rurale n° 15 ne pourra se faire que partiellement.

Ce point est à revoir d'ici la fin de l'année avec les riverains intéressés qui ne pourront acquérir, dans un premier temps, qu'une partie de la sente n° 15.

Cimetière

Mme Simoneau signale qu'une procédure de reprise de deux tombes en état d'abandon sera lancée à la rentrée prochaine en raison de leur dégradation avancée.

Il en va de la sécurité des visiteurs dans le cimetière et du respect des défunts.

L'une des tombes, très ancienne, est brisée à plusieurs endroits et n'est plus entretenue depuis longtemps.

L'autre tombe s'enfonce dans le sol et la plaque du dessus de la pierre tombale glisse dangereusement. Les ascendants contactés par le biais de leur mairie de résidence ne souhaitent visiblement pas donner suite à nos sollicitations.

Arbre « If » du cimetière

Il sera posé une plaque représentant la labellisation de l'arbre dans le cimetière.

- **Questions Diverses : pas de questions diverses**

Prochain conseil : Fin Septembre 2024.

Le conseil est clôturé à 21h.

Le secrétaire de séance
Michel LECLERC



Le Maire
Jérôme DURAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jérôme Durand".